

LE DIRECTEUR DE L'IEP DE TOULOUSE

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°89-902 du 18 Décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements, notamment son article 20 ;

ARRETE

Article 1 :

Monsieur Gildas TANGY, maître de conférences en science politique, a été élu **vice-président de la commission scientifique** le 26 novembre 2024.

A ce titre, il exerce également les fonctions de directeur de la recherche. Il contribue à la définition de la stratégie de recherche de l'établissement, en liaison avec la direction et les laboratoires de recherche.

Le vice-président de la commission scientifique propose des actions susceptibles de contribuer au développement et à la valorisation de la recherche effectuée dans l'établissement.

Il assure le pilotage de la commission scientifique en liaison avec le service d'appui à la recherche et le directeur.

Article 2 :

Le présent arrêté prend effet à compter de la signature du présent arrêté. Ses effets prennent fin au plus tard à la fin du mandat du directeur.

Article 3:

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse le 27 novembre 2024

Le Directeur

Eric Darras



Affiché le 28/11/2024

Mis en ligne sur l'intranet le 28/11/2024